Conférence « Droits de l'Homme sur internet : liberté d'expression, discours haineux et la vie privée dans le monde numérique »

Monsieur le chef de mission de l'OSCE à Skopje, cher Ralph,

Monsieur le ministre de l'autogestion, Cher Lirim,

Monsieur le ministre de la société de l'information et de l'administration, cher Ivo,

Monsieur le ministre conseiller auprès de l'Union européenne,

Madame le secrétaire général de l'Institut international des droits de l'homme, Chère Catherine,

Monsieur le président de la Fondation Métamorphosis,

Aujourd'hui, plus d'un milliard de personnes sont quotidiennement connectées entre elles par l'intermédiaire d'Internet. Les technologies de l'information ont révolutionné notre manière de vivre, démultipliant les manières de visionner des films, d'écouter des musiques, ou de travailler. Il nous est difficile de vivre sans nos smartphones. L'accès à Internet peut, de bien des manières, être considéré comme un droit fondamental. Pourtant ainsi que le souligne, le philosophe Ambergen dans un récent petit ouvrage, les dispositifs d'accès aux réseaux nous rend libre mais paradoxalement nous asservit. En effet, on s'exprime facilement, mais la parole se fait parfois haineuse. On accède à de nouvelles informations mais c'est pour mieux être fiché à des fins commerciales, parfois même politiques. On constitue de nouveaux réseaux mais ce sont des amis virtuels…

Internet est devenu un champ de bataille tant pour les sociétés commerciales que pour les Etats, car nos données personnelles sont précieuses. Les récentes affaires concernant Facebook ou Snowden illustrent amplement ces dangers. Internet est un espace de liberté mais c'est aussi parfois un exutoire aux plus bas instincts des hommes. Appels à la haine, vidéos de décapitation, harcèlement moral, sont malheureusement fréquents sur la Toile.

Sur la question spécifique des données personnelles, la France a mis en place un cadre législatif dès 1978 assurant un minimum de contrôle sur les organismes gérant des données personnelles en ne reconnaissant à toute personne le droit de pouvoir modifier les informations. Cette innovation préfigure l'important droit à l'oubli si difficile à exercer aujourd'hui. En effet, les frontières sont désormais devenues largement virtuelles et nous

perdons désormais le contrôle de notre identité numérique. Il faut donc régulièrement interpeller les utilisateurs sur les nécessaires mesures qu'ils doivent adopter afin de prévenir cet accaparement de leur « moi » numérique. C'est là tout le sens de cette belle journée que vous proposez.

Je tiens à souligner que sur la lutte du crime de haine, la France se mobilise. Avec l'OSCE, l'Ambassade développons depuis un an un ambitieux programme de lutte contre la le crime de haine. Développement d'applications d'alerte, mise à disposition de documentation, organisation d'école d'été, sont autant d'actions qui mobilise la Macédoine.

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération décentralisée entre la Basse-Normandie et la Macédoine, dont je salue ici la directrice Ivana Dimitrovska, sont développés depuis 2010 de multiples actions de visant la question de la liberté d'expression et des données personnelles. J'évoquerai par exemple l'école d'été organisée, par le Comité Helsinki de Macédoine en juillet dernier. De plus, l'Institut international des droits de l'homme et de la paix, avec le concours de la Fondation Metamorphosis, a préparé un manuel d'éducation pour les jeunes. Ce manuel a déjà commencé à être utilisé en France et en Macédoine. Je remercie ici Sarah Barnier-Leroy de l'Institut d'avoir conduit avec succès cet important chantier multiculturel.

Il n'existe pas de droits de l'homme spécifique à Internet. La liberté d'expression, le droit à la dignité, le droit à la vie privée, la liberté d'association, le pluralisme des idées sont autant de droits qui préexistent à Internet. Ce dernier constitue seulement une nouvelle façon d'envisager l'application concrète des droits de l'homme. Les Etats sont donc toujours les débiteurs de ces droits, dans la vie réelle ou virtuelle. Cette journée de débat, aux nombreuses interventions, va donc revisiter cette responsabilité, et à nouveau interroger les Etats sur leur compréhension des droits de l'homme ainsi que les usagés sur leur comportement.

Je vous souhaite donc d'excellents travaux !